



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

| | |
|--|--|
| Étiquette d'un produit | MI-GLOW[®] 800L |
| D'autres moyens d'identification | Pas disponible. |
| Utilisation recommandée | Contrôle non destructif. |
| Restrictions recommandées | Aucun connu. |
| Fabricant / importateur / fournisseur / distributeur d'informations | |
| Nom de la compagnie | Systems Circle, Inc. |
| Adresse | 1210 Osborne Road Saint Marys, GA 31558 |
| Téléphone | 912-729-2735 |
| Courrier électronique | customerservice@circlesafe.com |
| Numéro de téléphone d'urgence | Chem-Tel 800-255-3924 (États-Unis et Canada); + 1-813-248-0585 (International) |

2. Identification des dangers(s)

| | | |
|--------------------------|-----------------------|-------------|
| Dangers pour la santé | Danger par aspiration | Catégorie 1 |
| Dangers environnementaux | Non classés. | |
| Dangers définis par OSHA | Non classés. | |

Éléments d'étiquetage



| | |
|-------------------|---|
| Mot de signal | Danger. |
| Mention de danger | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |

Les mises en garde

La prévention

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien aéré. Éviter le rejet dans l'environnement.

Réponse

En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder une respiration confortable. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomissement.

Espace de rangement

Garder sous clef.

L'élimination des déchets

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Risque(s) non autrement annoncé (HNOC)

Non classés.

3. Composition / informations sur les composants

Mélanges

| Nom chimique | Numero CAS | % |
|---------------------------------------|------------|------|
| Distillats (pétrole), hYDROTRAITÉS | 64742-47-8 | > 95 |

4. Premiers secours

| | |
|----------------------|--|
| Inhalation | En cas de symptômes déplacer la victime à l'air frais. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou persistent. Appeler un CENTRE ANTIPOISON si vous se sentissiez mal. |
| Contact avec la peau | Laver avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste. |

| | |
|--|---|
| Lentilles de contact | Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste. |
| Ingestion | Appeler un centre de contrôle médecin ou de poison immédiatement. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Si vomissements, garder la tête basse afin que le contenu de l'estomac ne pénètre pas dans les poumons. |
| Le plus important symptômes / effets, aigus et différé | La diarrhée. Peut provoquer somnolence et vertiges. Mal de tête. Nausées Vomissements. Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation du nez et de la gorge. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et pneumopathie. Irritation de la peau. |
| Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial si nécessaire | Fournir des mesures générales de soutien et un traitement symptomatique. Garder la victime sous observation. Les symptômes peuvent être retardés. |
| Informations générales | Veiller à ce que le personnel médical soit au courant de la matière(s) impliquée(s) et prendre des précautions pour se protéger. |

5. Mesures de lutte contre l'incendie

| | |
|--|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche. Les produits chimiques secs. Le dioxyde de carbone (CO ₂). |
| Moyens d'extinction qui ne convient pas | Ne pas utiliser de jet d'eau comme un extincteur, comme cela se généralise dans le feu. |
| Dangers spécifiques du produit chimique | En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé pourrait se former. |
| Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers | Un appareil respiratoire et des vêtements de protection autonome doivent être portés en cas d'incendie. |
| Instructions d'équipement de lutte anti-incendie | N'est pas applicable. |
| Des méthodes spécifiques | N'est pas applicable. |
| Risques généraux d'incendie | NFPA Classe IIIB Liquide combustible. |

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

| | |
|---|---|
| Précautions personnelles, l'équipement de protection et procédures d'urgence | Eloigner le personnel inutile. Demeurer contre le vent. Conserver hors des zones basses. Ne touchez pas endommagé des conteneurs ou des matériaux déversés, à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Assurez-vous adéquat ventilation. Porter un équipement de protection et des vêtements appropriés pendant le nettoyage. Éviter de respirerbrouillard ou de vapeur. Il faut conseiller les autorités locales en cas que la fuite ne pourrait pas être contenue. |
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Reportez-vous aux fiches de données de sécurité et / ou des instructions d'utilisation. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, des fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes dans la zone immédiate). Gardez les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la matière déversée. Le produit est non miscible à l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Déplacer le conteneur dans une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur. Couvrir avec une feuille de plastique pour éviter la propagation. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer dans des conteneurs. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone avec de l'eau. Petits déversements: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour enlever la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 du SDS. |
| Précautions environnementales | Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter une fuite ou un déversement sans danger. Informer le personnel de direction ou de surveillance appropriés de tous les rejets dans l'environnement. |

7. Manipulation et Stockage

| | |
|---|--|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas couper, souder, percer, meuler ou exposer les récipients à la chaleur, aux flammes, des étincelles ou d'autres sources d'inflammation. Nature du sol et des récipients lors du transfert de matériau. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Ne pas réutiliser les contenants vides. Évitez brouillard ou de respirer les vapeurs. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. |
| Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | Température et pression ambiantes. Ne pas manipuler ni entreposer près d'une flamme nue, la chaleur ou d'autres sources d'inflammation. Stocker à l'écart de matières incompatibles (voir la section 10 du SDS). |

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

| US NIOSH: Guide de poche aux risques chimiques Composants | Type | Valeur |
|--|------|-------------------------|
| Distillats (pétrole), HYDROTRAITÉS (CAS 64742-47-8) | TWA | 100 mg / m ³ |

Valeurs limites biologiques Aucune limite d'exposition biologique pour l'ingrédient(s).

Contrôles techniques Une bonne ventilation générale (généralement 10 changements d'air par heure) doit être utilisée. Les taux de ventilation devrait être adaptés aux conditions. Le cas échéant, l'utilisation des enceintes fermées, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition n'ont pas été établis, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle

| | |
|--|---|
| Protection des yeux / du visage | Respirateur chimique avec cartouche de vapeur organique et masque complet. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porter des gants résistant aux produits chimiques appropriés. |
| Autre | Porter des vêtements de protection appropriés. |
| Protection respiratoire | Protection respiratoire est normalement pas nécessaire, sauf en cas d'urgence ou lorsque les conditions causent les concentrations atmosphériques excessives de brouillard ou de vapeurs - puis utiliser un respirateur chimique avec de la vapeur organique cartouche et masque complete. |
| Risques thermiques | Porter des vêtements de protection thermique approprié, le cas échéant. |
| Considérations d'hygiène générale | Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles comme se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, et / ou de fumer. Nettoyer régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. |

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--|------------------------------|
| Apparence | |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. |
| Couleur | Vert foncé. |
| Odeur | Une légère odeur de pétrole. |
| Seuil de l'odeur | Pas disponible. |
| pH | Pas disponible. |
| Point de fusion / point de congélation | <-68 ° C, <-90. ° F |
| Point d'ébullition initial et l'ébullition intervalle | 239-276 ° C, 464-528 ° F |
| Point de rupture | 109 ° C (229 ° F) |
| Taux d'évaporation | Pas disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Pas disponible. |
| inflammabilité supérieure / inférieure ou limites d'explosion | |
| Limite d'inflammabilité – inférieure (%) | 1.2% |
| Limite d'inflammabilité – supérieure (%) | 6% |
| Limite explosive - inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limite explosive - supérieure (%) | Pas disponible. |
| La pression de vapeur | 0,02 mm Hg à 20 ° C (68 ° F) |
| La densité de vapeur | 6.7 |
| Solubilité(s) | Insoluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage (N-octanol / eau) | Pas disponible. |
| La température d'auto-inflammation | 216 ° C, 421 ° F |
| Température de décomposition | Pas disponible. |

Viscosité 4.1cSt @ 20 ° C, 68 ° F

Les autres informations

COV (% en poids) 815-821 g / l

10. Stabilité et réactivité

| | |
|---|--|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport. |
| Stabilité chimique | Le produit est stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | Évitez les températures supérieures au point d'éclair. Le contact avec des matières incompatibles. |
| Matières incompatibles | Agents oxydants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun produit de décomposition dangereux connus. Gaz et vapeurs dangereux produits dans le feu sont des oxydes de carbone. |

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|---|--|
| Ingestion | Gouttelettes du produit aspirées dans les poumons par ingestion ou des vomissements peut causer un grave pneumonie chimique. Devrait être un faible risque d'ingestion. |
| Inhalation | Peut provoquer somnolence et vertiges. Mal de tête. Nausées Vomissements. Peut causer une irritation du système respiratoire. L'inhalation prolongée peut être nocif. |
| Contact avec la peau | Peut provoquer une irritation de la peau. |
| Lentilles de contact | Provoque une irritation des yeux. |
| Les symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques | La diarrhée. Peut provoquer somnolence et vertiges. Mal de tête. Nausées Vomissements. Irritation du nez et de la gorge. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation de la peau. |

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Effets narcotiques.

| Composants | Espèce | Résultats de test |
|---|---------------|--------------------------------|
| Distillats (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) | | |
| Aigu | | |
| <i>Dermique</i> | | |
| DL50 | Lapin | > 2000 mg / kg, poids corporel |
| <i>Inhalation</i> | | |
| CL50 | Rat | > 5,28 mg / l, 4 heures |
| <i>Oral</i> | | |
| DL50 | Rat | > 5000 mg / kg, poids corporel |

| | |
|---|---|
| Corrosion / irritation cutanée | Un contact cutané prolongé peut causer une irritation temporaire. |
| Dommages / oculaires graves irritation | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Sensibilisation respiratoire | Pas un sensibilisateur respiratoire. |
| Sensibilisation cutanée | Ce produit ne devrait pas entraîner une sensibilisation de la peau. |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou les composants présents à plus de 0.1% soient mutagènes ou génotoxiques. |
| Carcinogénicité | Ce produit est considéré comme cancérigène par le CIRC, ACGIH, NTP ou OSHA. |

OSHA Substances réglementées (29 Spécifiquement CFR 1910.1001-1050)

Non listé.

| | |
|---|---|
| Toxicité pour la reproduction | Ne devrait pas être un danger pour la reproduction. |
| Toxicité spécifique pour certains organes - exposition unique | Peut provoquer somnolence et vertiges. |
| Toxicité spécifique pour certains organes - exposition répétée | Non classés. |
| Danger par aspiration | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| Effets chroniques | L'inhalation prolongée peut être nocif. |

12. Informations écologiques

| | |
|-------------------------------------|--|
| Écotoxicité | Toxique pour la vie aquatique. |
| Persistance et dégradabilité | Aucune donnée disponible sur la biodégradabilité du produit. |
| Potentiel bioaccumulatif | Pas de données disponibles. |
| Mobilité dans le sol | Pas de données disponibles. |
| D'autres effets indésirables | Aucun autre effets environnementaux négatifs (par exemple d'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation du système endocrinien, le potentiel de réchauffement de la planète) sont attendus de cette composante. |

13. Considérations relatives à l'élimination

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des conteneurs scellés au site d'élimination des déchets. Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer conformément aux réglementations locales. Conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ce matériau et son récipient doivent être éliminés d'une manière sûre (voir les instructions relatives à l'élimination). |

14. Informations relatives au transport

| | |
|-------------|-----------------|
| DOT | Non réglementé. |
| IATA | Non réglementé. |
| IMDG | Non réglementé. |

15. Informations réglementaires

| | |
|--------------------------------|---|
| Les règlements fédéraux | Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini par la communication des risques de la Norme OSHA, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont l'EPA TSCA Liste des stocks. |
|--------------------------------|---|

TSCA Section 12 (b) de notification d'exportation (40 CFR 707, Subpt D)

Non réglementé.

OSHA Substances réglementées (29 Spécifiquement CFR 1910.1001-1050)

Non listé.

CERCLA Liste des substances dangereuses (40 CFR 302.4)

Non listé.

Modifications Superfund et Loi sur la réautorisation de 1986 (LEP)

| | |
|-----------------------------|--|
| Catégories de danger | Danger immédiat - Non Risque différé - Non Risque d'incendie - Oui Risque de pression - Non Danger de réactivité - Non |
|-----------------------------|--|

SARA 302 substances extrêmement dangereuses

| Nom chimique | Numero CAS | Isolable quantité | Seuil quantité de planification | Seuil quantité de planification, la valeur la plus faible | Planification seuil quantité, supérieure valeur |
|--------------|------------|-------------------|---------------------------------|---|---|
| Formaldéhyde | 50-00-0 | 100 | 500 lbs | | |

SARA 311/312 dangereux chimique Non

SARA 313 (TRI déclaration) Non réglementé.

D'autres règlements fédéraux

Clean Air Act (CAA) (Loi sur la qualité de l'air) L'article 112 polluants atmosphériques dangereux (HAP) Liste

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) (Loi sur la qualité de l'air) L'article 112 (r) Prévention de dispersion accidentelle (40 CFR 68.130)

Non réglementé.

Loi sur l'eau potable (LSEP) Non réglementé.

Règlements américains

États-Unis Massachusetts TKP - Liste des substances

Distillats (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

États-Unis New Jersey Travailleurs et droit à savoir

Distillats (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

États-Unis Pennsylvanie RTK - substances dangereuses

Distillats (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

États-Unis Rhode Island TKP

Non réglementé.

États-Unis Californie Proposition 65

AVERTISSEMENT: Ce produit contient des substances chimiques connues dans l'état de Californie qui peuvent causer le cancer.

États-Unis - Californie Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction Carcinogènes & (CRT): Matière répertoriée

Formaldehyde (CAS 50-00-0)

Stocks internationaux

| Pays(s) ou de la région | Nom de l'inventaire | Sur inventaire (oui / non) * |
|-----------------------------------|--|------------------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Oui |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Les substances non domestiques (ACPE) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui |
| L'Europe <input type="checkbox"/> | Inventaire européen des produits chimiques commercialisés Substances (EINECS) | Oui |
| L'Europe <input type="checkbox"/> | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Oui |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Nouvelle-Zélande Inventaire | Oui |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Oui |
| États-Unis et Porto Rico | Toxic Substances Control Act (TSCA) | Oui |

* « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences d'entreposage du pays(s).

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composants du produit ne sont pas répertoriés ou exemptés de l'inscription sur l'inventaire géré par le pays directeur(s).

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou de la dernière révision

Date d'émission 09-Décembre-2014

Date de révision 09-Janvier-2019

Numéro de version 04

Évaluation HMIS® Santé: 1

Inflammabilité: 1

Danger physique: 0

Évaluation NFPA



Liste des abréviations

CL50: concentration létale, 50%.

DL50: Dose létale, 50%.

MPT: moyenne pondérée dans le temps

Références

HSDB® - Substances dangereuses Banque de données

Avertissement

L'information contenue dans ce (M) SDS a été obtenue à partir de sources que nous croyons fiables mais ne peut pas garantir. En outre, votre utilisation de cette information est hors de notre contrôle et peut-être au-delà de nos connaissances. Par conséquent, l'information est fournie sans aucune représentation ou garantie expresse ou implicite.